



INFORMATION IMPORTANTE

Reprise des activités – Installations d’eau potable

Dans le cadre de l’assouplissement du confinement lié au COVID-19, différents équipements et installations vont être remis en service, et vous allez peut-être à nouveau consommer de l’eau qui aura par endroit stagné dans les conduites pendant plusieurs semaines.

L’Etat-major cantonal nous rappelle que les installations d’eau potable inutilisées pendant plusieurs semaines permettent la prolifération d’un micro-organisme, la légionelle, qui peut provoquer la légionellose ou pneumonie sévère.

Il est donc impératif de purger et rincer les canalisations concernées en laissant couler l’eau un moment avant de la consommer !

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et de faire le nécessaire.